— Mais, n'est-ce donc pas M. Deraedt qui la restaura ?

— Du tout, M. Deraedt ne l'a vu qu'au moment où je l'ai acheté.

— Ce n'est pas ce que dit M. Deraedt ! ! !

Et comment fut-il vendu à M. Deconninck ?

— C'est M. Vanhaeckère, seul qui a fait l'opération. J'ai simplement, à la demande de M. Deconninck donné mon avis sur la valeur du tableau, ce que j'ai fait en toute sincérité !

— Mais, vous aviez bien appris la façon dont on le présentait à l'acheteur, en lui disant que cette fameuse toile venait d'être découverte dans un poulailler ? Vous saviez que ce n'était pas vrai et vous n'en avez pas averti M. Deconninck ?

Nous ne saurons pas pour quelles raisons M. Agré garda le silence. M. Agré se défend d'être mêlé à cette fumisterie.

Il toucha, nous a-t-il dit de M. Vanhaeckère, lorsque ce dernier se rendit compte que le tableau pouvait être la bonne affaire, une prime de 1.000 fr. qu'ils ont dû même partager. Et là se serait borné son rôle !

### Et le Vélasquez ?

Abordons maintenant l'histoire du « Vélasquez » ce tableau qui selon M. Deraedt lui aurait été acheté par M. Agré lui-même.

M. Agré se défend encore cette fois.

— « Ce n'est point moi qui l'ai acheté, et encore moins moi qui l'ai vendu à M. Deconninck.

Mais il y a une chose assez troublante qui demande à être éclairci.

Pourquoi, dans ces conditions, le reçu du prix du Rembrandt fut-il établi au nom de M. Agré.

Ce dernier donne des explications. Rapportons-les :

— M. Vanhaeckère qui a vendu ce tableau, m'a demandé, pour des raisons personnelles que ce soit moi qui établisse le reçu et perçoive l'argent de M. Deconninck.

Tout cela est-il bien limpide ?

M. Agré, maintenant, proteste de son honnêteté commerciale.

« J'aurais pu tremper dans de louches affaires, nous dit-il, je n'ai jamais voulu. Je vous citerai un exemple récent : « A la dernière vente publique de Lille, je devais mettre aux enchères un Hobbema, que son propriétaire avait payé 570.000 fr. Le vendant, j'aurais touché une forte commission. Or, je me suis aperçu qu'il était faux, et l'Hobbema va être renvoyé simplement ».

Nous avons enregistré fidèlement les déclarations de M. Agré. Ces déclarations, il est prêt à les faire devant la justice, nous a-t-il dit.

Selon la formule, le juge appréciera.

L. B.

# Les funérailles de Mgr Julien, à Arras

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Association des Anciens Élèves du Collège Saint-Joseph d'Arras, Fédération des Étudiants de l'Université catholique de Lille, le Comité de l'Union régionale de la F. G. S. P. F., Cercle catholique d'ouvriers d'Arras, Union fraternelle de Calais, délégation d'ouvriers mineurs, Syndicats chrétiens, Union syndicale des Ingénieurs catholiques, Coopérative de Reconstruction des Eglises, Fédération Agricole du Pas-de-Calais, Union catholique du Personnel des Chemins de fer, Brancardiers de Lourdes, Conférences de Saint-Vincent de Paul, Bureau diocésain de la Fédération Nationale Catholique, Communautés Religieuses, Académie d'Arras, Facultés Catholiques de Lille, Croix du Chapitre et deux acolytes, le Clergé revêtu de l'habit de chœur, la Maîtrise, les Prélats de la Maison de Sa Sainteté et les Protonotaires Apostoliques, le Révérendissime Père Abbé de Wisques, N. N. S. S. Suhart, évêque de Bayeux : Lenart, évêque de Lille ; Jansoone, évêque de Palmyre ; Crépin, évêque de Tralles ; Rasneur, évêque de Tournai ; Lecomte, évêque d'Amiens ; Ginisty, évêque de Verdun ; Baudrillart, archevêque de Mélitène ; de la Villerabel, archevêque de Rouen ; le Chapitre Cathédral ; Mgr Chollet, archevêque métropolitain de Cambrai ; les insignes pontificaux du défunt, le char funèbre dont le cercueil était recouvert d'un drap violet.

### Les personnalités

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Jules Elby sénateur ; Narcisse Boulanger, député ; Lefebvre du Prey, ancien ministre, président du Comité de Lorette ; le général Bocquet ; Paris, du Conseil d'administration de l'Université catholique ; Malatray, directeur des Mines de Béthune, et Tierny, président de la Fédération des Unions Paroissiales et président de l'Académie d'Arras. Venaient ensuite : M. Pierre, serviteur de Mgr Julien, portant les décorations ; Mgr Guillemant, protonotaire apostolique et vicaire capitulaire ; les vicaires généraux de Mgr Julien ; la famille ; le maréchal Pétain ; MM. le Préfet du Pas-de-Calais ; l'Intendant Vincensini, représentant M. le Ministre des Pensions ; Laban, secrétaire général de la Préfecture ; Chatelet, recteur ; Sarthou, inspecteur d'Académie ; Taittinger, Lemelle, Appourchaux, députés ; Théret, sénateur ; l'état-major de la place et les officiers de la garnison ; les chefs de services départementaux ; Auléry, ...ef de l'état civil militaire ; le Conseil d'arrondissement ; les délégués des établissements publics, départementaux et communaux ; les avoués, les notaires, le Barreau d'Arras, le clergé non revêtu de l'habit de chœur et la foule immense venue de toutes parts.

Dans l'affluence on remarquait toutes les hautes personnalités du monde industriel et commercial, les représentants des grandes administrations, etc.

### Le service religieux

Le service religieux eut lieu à l'église Saint-Nicolas, magnifiquement et somptueusement décorée de tentures noir et argent. Mgr Chollet présida au trône pontifical et célébra la messe. Les notabilités officielles, le clergé, la famille du défunt et personnes munies de cartes assistèrent seules à cette cérémonie qui se termina vers une heure. Les nombreuses délégations durent rester dehors. Elles firent une double haie lors du passage du cercueil qu'on conduisit sans cortège à Notre-Dame de Lorette.

Une longue file de voitures automobiles précéda l'arrivée du fourgon. Une foule dense s'était rendue à la chapelle. Tout le long du parcours, dans la traversée des villages, la population salua la dépouille mortelle de l'évêque d'Arras.

### L'inhumation à Lorette

Les archevêques, les évêques, le haut clergé, la famille et de nombreuses personnalités assistèrent à la mise au tombeau de Mgr Julien, laquelle eut lieu à 15 h. 35. Le cercueil était porté sur les épaules par les gardes d'honneur de Lorette.

Un service d'ordre fonctionnait sur la colline dirigé par M. Rossé, commissaire spécial.

Une foule nombreuse alla s'incliner devant le tombeau qui se trouve dans le transept gauche de la Chapelle.

# Une grave affaire d'avortement à Linselles

Hier, dans la matinée, décédait à Linselles une femme d'un certain âge. Le docteur de l'état civil, requis, refusa le permis d'inhumer et prévint immédiatement la gendarmerie d'Halluin, qui procéda à une enquête. Cette dernière révéla des choses troublantes et tout fait croire qu'il s'agit de mort par suite de manœuvres abortives, où pourraient être inculpées plusieurs personnes.

Le Parquet de Lille, prévenu, descendra sur les lieux ce matin.

# Une femme se tua en tombant dans un escalier, à Lambersart

Mercredi après-midi, Mme Boutor-Degorre, 70 ans, demeurant 41, rue Auguste-Bonte, à Lambersart, descendait dans sa cave, une assiette à la main.

Son mari, resté dans la cuisine, entendit soudain un bruit de vaisselle cassée. Il se précipita et aperçut sa pauvre femme gisant au bas de l'escalier. Celle-ci, prise sans doute d'éblouissement, était tombée. Elle rendait le dernier soupir un demi-heure après.

M. le docteur Vouters ne put que constater la mort, due à une fracture du crâne.

# L'exécution capitale de Charles Masselis

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Et voici ce qu'il leur dit :

*Yvonne et Maman,*

*Je t'écrit ces quelque mots pour te faire savoir que je part pour l'éternelle en disant adieu à toi et maman et courage pour le reste. Je vous embrasse touts les deux et adieu.* — Charles MASSELIS.

### « J'aurais beaucoup de choses à dire, mais c'est inutile »

Puis, après avoir assisté à l'office religieux, le condamné, très calme, sans hésitation, une flamme de défi dans les yeux, se dirige vers le greffe.

A Me Phalempin, qui lui demande s'il n'a rien à faire connaître, Masselis répond :

— J'aurais beaucoup de choses à dire, mais à quoi bon. C'est inutile.

On attendait un suprême aveu concernant l'assassinat de la petite Notteau; on n'a recueilli que ces mots : « c'est inutile », de l'homme qui dans quelques minutes va subir le châtiment de ses crimes.

### « Ne serrez pas si fort ; j'y vais de bon cœur »

Enfin, la brute d'Haubourdin a troqué sa tenue de prisonnier contre ses vêtements personnels.

Au greffe, Masselis absorba le traditionnel verre de rhum et alluma une cigarette.

C'est alors que le bourreau en prend possession.

Et la dernière formalité, la plus impressionnante peut-être : la toilette du condamné à mort, s'effectue sans que le misérable prononce une parole et perde son sang-froid. Il se laisse attacher les mains derrière le dos; un aide serre vigoureusement les liens qui le ligotent : « Pas si fort, c'est inutile, j'y vais de bon cœur », dit paisiblement celui qui va être décapité; on lui entrave ensuite les pieds...

## MORT !

Et sans la moindre faiblesse, avec crânerie, le voilà parti à la mort, suivi plus qu'encadré par les aides qui l'accompagnent.

La cour traversée, il apparaît dans l'encadrement de l'immense porte, dont les deux battants viennent de s'ouvrir.

Devant la guillotine, il n'a pas le moindre geste de recul.

La planche à bascule le reçoit; les aides lui enserre le cou dans le collier de métal.

Un léger sifflement, un bruit sec. La guillotine a fait son œuvre. Il est 5 heures 30.

Et à cet instant précis où le couteau s'abat, des cris s'élèvent soudain.

Ce sont Mmes Billaut et Notteau qui, d'un unique élan, lancent à l'adresse du bandit toute leur indignation, toute leur détresse douloureuse.

Mais l'ogre d'Haubourdin n'a pu les entendre sans doute; il avait déjà reçu le coup fatal.

Ce fut là le seul incident.

### *Inhumé à Douai*

Puis, tandis que les aides, toujours silencieux, procèdent au démontage de la sinistre machine, le corps et la tête du supplicié sont renfermés dans le vaste panier rempli de son.

Et, dernière acte de l'affreuse tragédie, le cadavre est conduit sur-le-champ au cimetière. Là, dans le dépôt mortuaire, les docteurs Houcke et Boury, préparateurs à la Faculté de médecine et le docteur Monnier, médecin légiste, font l'autopsie du corps.

Après quoi, les restes du misérable sont inhumés dans le quartier réservé aux condamnés à mort.

### *Un dessin macabre et des prédictions du supplicié*

En même temps que la lettre écrite à sa femme et à sa fille, Masselis a remis également à Me Phalempin divers papiers.

Parmi ceux-ci figure un dessin assez macabre que le condamné a fait durant sa détention. C'est toute une série de pierres tombales. Au premier plan, on en voit six, sur chacune desquelles le condamné a inscrit une épitaphe.

Les trois premières mentionnent le nom de chacune des trois petites filles que Masselis a perdues des suites de maladies; la quatrième porte cette inscription : « **Charles Masselis, mort assassiné par faute de témoins en 1930** »; la cinquième : « **Mme Masselis, morte de chagrin en 1930**, et la sixième : « **Yvonne Masselis, morte de chagrin en 1930** ».

Voilà quelle était la singulière distraction du misérable en prison.

**Robert JAN.**

# La quatrième audience de l'affaire Rivaud à la Cour d'Assises du Pas-de-Calais

### *Les avocats de la défense ont commencé leurs plaidoiries hier*

*L'affaire Rivaud n'en finit pas. On en est à la 4e audience, la 5e s'annonce et peut-être, assure-t-on, son épilogue serait remis à samedi prochain.*

*Cinq défenseurs ont pris la parole. Il en reste trois, et un quatrième, Me Abrami, prononcera une plaidoirie-faisceau, ramassant le tout et plaidant sur le fond. La fatigue a gagné tous les jurés. Ce n'est pas peu dire.*

### La défense de Rivaud

Hier, jeudi, on entendit le deuxième avocat de Rivaux, Me Sergent. L'éminent avocat du barreau de Boulogne illustra sa défense de citations de fables de La Fontaine : « Le Renard et le Corbeau », Riveud laissant tomber sa proie pour ses amis et « La Grenouille qui veut se faire aussi grosse que le Bœuf » : Rivaud devenu soudain millionnaire, rêve d'or d'une nuit. L'habile avocat reconnut et avoua les tripotages de son client, qui n'est qu'un enfant sans caractère et un grand benêt.

Il signala la conduite de Rivaud pendant la guerre et sollicita les circonstances atténuantes.

### Les autres plaidoiries

Me Calmejane, avocat du barreau d'Arras, défendit Delattre. Il s'acharna à faire écrouler pièce par pièce l'échafaudage impitoyable du réquisitoire de M. le Procureur de la République. Son client est de bonne foi.

Me Delattre, du barreau de Paris, pour Bouldoduc, « le naïf », fut admirable d'esprit.

Me Bataille, du barreau de Paris, batailla pied à pied pour Pécron, de « mœurs austères », quoiqu'en dise M. le Procureur général. L'avocat lança de nombreuses banderilles à l'égard de tiers. Il demanda pour Pécron un verdict d'acquittement, car, lui aussi, fut de bonne foi dans cette affaire.

Vendredi, continuation des plaidoiries. Me Escoffier défendra Vasseur ; Me Loez, du barreau de Paris : Maupin et Me Reisenthel, du barreau de Boulogne : Thyrion.

Me Abrami clôturera sur le fond dans cette affaire.

# Le reclassement dans les services publics des agents des services des Régions Libérées

On a distribué hier, aux députés, une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes dispositions pour le reclassement dans les services publics des agents des services des Régions Libérées. Cette proposition, qui a été renvoyée à la Commission des Régions libérées, a été présentée par MM. Maurice Taittinger, Lemelle, Appourchaux, Delesalle, général de Saint-Just, Cann.

# Une grande journée corporative à Lille

*Comme de coutume à pareille date de l'année, les débitants de tabac de la région du Nord formés en Fédération, ont tenu leurs assises solennelles annuelles à Lille, en toute aimable confraternité.*

*Cette journée corporative comportait une assemblée générale, un banquet, un bal de famille.*

### *L'Assemblée générale*

A 10 h. 30, commençait en la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville de Lille, l'assemblée générale de la Fédération des Gérants de Débits de Tabac de la région du Nord.

Cette assemblée fut présidée par M. DOMPSIN, président de la Fédération, entouré de MM. Mathias, secrétaire du Syndicat National des ouvriers et ouvrières des Manufactures de Tabac ; Dejonghe, Péron, Leduc, d'Arras, Boulogne, Tourcoing, vice-présidents de la Fédération des Débitants de Tabac ; Parsy, trésorier ; Rons, secrétaire ; de délégués de Marseille, Nice, de nombreuses villes ; de MM. A. Guitte, secrétaire du Syndicat des Débitants de Boissons de Lille; Spriet, avocat de la Fédération et adjoint au Maire de Lille.

LES DEBITANTS DE TABAC ENTOURANT LEURS DÉLÉGUÉS

**On voit au centre, au premier plan, M. Dompsin, président de la Fédération du Nord, ayant à sa gauche, MM. Caurat président de la Fédération Nationale ; Imbert, délégué de Marseille ; Rons, secrétaire de la Fédération du Nord ; à sa droite, MM. Lemoine, de Versailles ; Dejonghe, Péron, vice-présidents du Nord.**

M. L. Dompsin remercia d'abord les personnalités étrangères présentes ; salua M. Spriet, adjoint au Maire de Lille ; excusa M. Roger Salengro, maire de Lille, retenu par une menace de grève des tramways ; remercia M. Mathias et la Presse.

On aborda ensuite l'examen des principales questions inscrites à l'ordre du jour : Stabilité du gérant, transports gratuits, remises sur le scaferlati et les timbres, questions dont M. Dompsin expliqua les données.

Le Président donna encore des renseignements sur deux caisses de crédit, signala que 200 adhérents nouveaux s'étaient fait inscrire en 1929-30 à la Fédération et expliqua l'utilité de la fête annuelle.

M. RONS, ayant donné lecture du procès-verbal de la précédente réunion générale, M. Dompsin fit alors adopter, à l'unanimité, les vœux de la Fédération du Nord, qui seront présentés au Congrès National.

### *Les vœux de l'assemblée*

**Transports gratuits.** — « Les Débitants de Tabac de la Région du Nord, considérant la modicité des remises sur la vente des produits du Monopole,

« Protestent contre les méthodes anticommerciales pratiquées jusqu'à présent.

« Invitent le Congrès à demander au Comité consultatif la généralisation des améliorations apportées à certaines régions, en attendant la solution totale du projet de M. Louis Caurat sur la question ».

**Remises sur le scaferlati et les timbres.** — « Les Débitants de Tabac de la Région du Nord rappellent au Congrès National que jusqu'en 1925, une remise uniforme de 8 % était allouée aux débitants.

« Qu'elle fut portée ensuite à 7 et 9 %, puis abaissée à 6 % pour le scaferlati, en février 1926, après l'augmentation du prix des tabacs. Soulignent que, déduction faite des redevances et autres frais d'exploitation il ne reste plus qu'un bénéfice **brut** de 3 % et que ce régime est injuste, plus particulièrement pour les débitants des campagnes

« Rappelant au Congrès National ses vœux antérieurs, ainsi que les protestations unanimes des chambres syndicales

« L'invitent à réclamer le retour au 8 % sur le scaferlati A défaut, à la remise uniforme de 8 % sur le tout.

« Protestent également contre l'application de la loi sur les bénéfices commerciaux sur la vente des timbres et demandent que soient renouvelées les réclamations antérieures ».

**La stabilité du Gérant** — « Les gérants des Débits de Tabac de la Région du Nord, réunis en grand nombre, Salle des Fêtes de la Mairie de Lille, sous la présidence de M. Louis Caurat, président de la Confédération Nationale, le jeudi 20 mars 1930 :

« Considérant la légitimité de la réforme réclamée par nos congrès nationaux, depuis de nombreuses années et l'intention du Pouvoir central d'y faire droit ;

« Prennent acte des efforts, malheureusement infructueux de la Commission spéciale nommée par décret du Ministre des Finances et présidée par M. de Ternas, conseiller d'Etat.

« Invitent le Congrès National, réuni à Paris, le 24 mars 1930, à porter tous ses efforts pour l'aboutissement de cette revendication primordiale, en respectant les intérêts légitimes des Receveurs buralistes. Demandent au Congrès de solliciter l'appui de M. Lebrun, vice-président du Sénat, président de la Caisse d'Amortissement et du Groupe parlementaire de défense des Gérants de Débits de Tabac ».

A ce moment, arriva M. Caurat, président de la Fédération Nationale des Débitants de Tabac, à qui M. Dompsin souhaita la bienvenue et passa la présidence.

Le Président de la Fédération du Nord donna ensuite des renseignements sur la « Caisse de Cautionnement » de la Fédération, dont la situation est prospère. Une autre Caisse d'un autre genre, en formation, fait l'objet de certaines critiques. « Il y a lieu d'attendre sa constitution définitive ».

**Pour les Sinistrés du Midi.** — Enfin, M. DOMPSIN demanda d'adresser une adresse de sympathie aux sinistrés du Midi et de leur envoyer le produit d'une quête qui sera faite au banquet.

### *Le discours de M. Caurat*

En fin de séance, M. CAURAT salua la Fédération du Nord, les autres personnalités présentes ; souhaita que l'année 1930 apporte avec elle les dégrèvements fiscaux tant désirés et si nécessaires.

Aux sinistrés du Midi, M. Caurat adressa également des sentiments de solidarité, au nom des Débitants de Tabac; annonça qu'une souscription est ouverte par la Fédération Nationale.

Il parla ensuite de la nécessité de faire aboutir les vœux du Congrès, de travailler dans ce sens.

### *Des élections*

MM. Leduc et Péron furent réélus vice-présidents, par acclamations, à l'unanimité.

Puis, M. PARSY, trésorier, donna lecture du rapport financier de la Fédération, qui révèle une situation prospère.

M. IMBERT, de Marseille, remercia, au nom des camarades de province, des réceptions toujours si cordiales des Syndicats du Nord.

M. MATHIAS remercia M. Dompsin d'avoir associé les ouvriers des Manufactures à la fête de la Fédération des Débitants de Tabac. L'orateur parla de la nécessité de travailler la main dans la main, pour la défense du Monopole, l'amélioration des conditions de travail.

Avant de clore les travaux, M. Dompsin annonça qu'une grande assemblée aurait lieu le mardi 8 avril, à Lille, organisée par le Syndicat de Lille, dans le but de rendre compte des travaux du Congrès National et de traiter diverses questions. Une visite de la Manufacture des Tabacs de Lille suivra.

Après quoi, on leva la séance.

### *Le banquet*

Un grand banquet corporatif eut lieu à 14 h., en la salle des Ambassadeurs. Il fut présidé par M. Roger Salengro, député-maire de Lille, ayant à côté de lui MM. Gimat, conseiller de Préfecture, représentant M. Langeron, préfet du Nord ; Dompsin, président de la Fédération du Nord ; Caurat, président de la Fédération nationale. A la table d'honneur figuraient également M. Botte, directeur des contributions indirectes de l'Aisne ; Mme Gérardin ; MM. Bégoud, directeur de l'Enseignement ; Dassonville, contrôleur principal des manufactures de tabac; Petit, directeur des douanes ; Spriet, adjoint au maire de Lille ; Roux, inspecteur de la Manufacture ; Glineur, directeur honoraire des Contributions indirectes ; Planque, secrétaire général de la mairie de Lille ; Réroie, directeur de la Manufacture des tabacs de Lille ; Wiart, président des syndicats commerciaux du Nord ; Grévin, inspecteur des ventes ; Bouderé, président du syndicat des débitants de boissons de Lille ; Gerardin, président du syndicat des débitants de tabacs de Bordeaux ; Imbert, de Marseille ; Protl, de Reims ; Lemoine, de Versailles ; François, de Nice ; Pierron, inspecteur principal des contributions ; Vanbesien, entreposeur des tabacs ; Huyghe, conseiller général, etc...

A l'heure des toasts, M. Roger SALENGRO ayant recommandé la quête en faveur des sinistrés du Midi, donna ensuite la parole à M. DOMPSIN. Le président de la Fédération du Nord remercia M. Roger Salengro, salua les personnalités présentes, remercia la Presse, mit en valeur la présence de M. Mathias et de Mme Delannoy, celle de M. Vanbesien, de M. Spriet, etc... Les éloges de M. Dompsin allèrent ensuite à M. Caurat et aux divers représentants des syndicats de province. Il leva son verre à la prospérité de tous les syndicats.

D'autres discours furent ensuite prononcés par M. WIART, au nom des groupements commerciaux du Nord. L'orateur fit valoir l'union nécessaire entre les diverses formes de commerce, salua le représentant du préfet du Nord et M. Roger Salengro, maire de Lille ; par M. MATHIAS qui leva son verre à la réalisation des revendications du groupement des débitants de tabacs.

M. SPRIET, avocat de la Fédération, fit ensuite valoir la justesse des vœux corporatifs présentés et qui finiront par avoir gain de cause.

M. CAURAT remercia de la cordialité de la réception de ce jour, salua M. Roger Salengro, député-maire, M. Gimat, MM. Bégout, Glineur et les personnalités présentes. Il insista sur l'importance des vœux émis à la réunion du matin et sur leur bien fondé. « L'Etat, conclut-il, doit encourager les vendeurs. Nous espérons une réalisation rapide. Ayez confiance en vos dirigeants. Travaillez à accroître la force de vos syndicats ».

M. Roger SALENGRO fit connaître que la quête pour les sinistrés avait produit 1.100 fr. Il donne ensuite la parole à M. Gimat.

M. GIMAT apporte la sympathie du préfet du Nord, et la sympathie des services administratifs pour la cause des débitants de tabacs.

M. Roger SALENGRO, au nom de la ville de Lille, salua d'abord les représentants étrangers. Vos revendications, dit-il ensuite, ont été entendues mais non agréées. Pourtant, vous avez conquis le crédit. Ayez confiance pour le reste. Un groupe nombreux de parlementaires est à vos côtés pour la défense des vœux émis ce matin à votre assemblée générale. Pour les questions de la remise, on pourrait s'entendre pour un prix moyen forfaitaire. Et cette année il n'est pas impossible que vous marquiez un point en obtenant satisfaction pour la question de la stabilité.

Comptez sur votre force syndicale, elle est grande, ayez confiance. A votre union étroite je lève mon verre.

Les discours étant terminés, la fête de famille se continua en toute cordialité par un bal.

# Le grave accident des mines de Béthune

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

### Quatre mineurs remontaient ayant fini leur travail

La fosse 3 des mines de Béthune à Vermelles est encore une des installations rajeunies, aux puits équipés à neuf, dont nous avons parlé dernièrement à propos des grands travaux entrepris par les Compagnies houillères.

Hier matin, vers 4 h. 15, quatre ouvriers qui, durant la nuit avaient fait sauter les mines, quittaient leur travail à 306 mètres de fond et remontaient au jour prendre leur repos quotidien. Dans la cage ils entraient donc ensemble C'étaient le boute-feu Bouffiers Augustin, âgé de 43 ans, père de trois enfants, demeurant cité Fosse 3 à *Mazingarbe* ; son aide, Demany Augustin, 19 ans, demeurant avec sa mère veuve, à *Noyelles-les-Vermelles* ; puis Crombez André, 47 ans, cité Philosophe à *Vermelles*, et Roiru Omer, 30 ans, cité Fosse 7 à *Mazingarbe*.

Sur son estrade, les mains sur les leviers, l'œil fixé sur le curseur et l'index de la montée, l'oreille attentive aux sonneries, le mécanicien Boniface, de Bully, surveillait la manœuvre de la cage qu'il lançait à une vitesse de 15 mètres à la seconde, à une hauteur de 306 mètres, point où, automatiquement, l'appareil devait s'arrêter pour déposer les quatre hommes.

### Terrible choc

Que se passa-t-il alors ; on ne le sait pas encore, mais l'enquête ouverte parallèlement par l'administration des mines et le délégué mineur est sur le point d'être close, croyons-nous savoir.

En tout cas, la cage parvenue au point 306, surgit brusquement de l'abîme et, à toute vitesse, poursuivit sa route ascensionnelle jusqu'au faîte même du puits, jusqu'aux gigantesques tambours d'enroulement des câbles où elle s'écrasa alors, retenue, fort heureusement, par les taquets de secours manœuvrés à l'air comprimé. Le choc fut terrible. Les carreaux de l'abri volèrent en éclats ; les glissières de la cage se tordirent et, entre le « plafond » et l'appareil les quatre ouvriers hurlant de douleur essayaient de se débattre au milieu des tôles et cornières enchevêtrées les unes dans les autres.

### Les secours

Ce fut le mécanicien Boniface qui, le premier, se rendit compte de l'affreux accident qui venait de se produire. Rapidement, vers ses camarades qui, à la tête étaient horriblement blessés, il porta secours. Bientôt, le porion d'about Leclercq suivi de plusieurs ouvriers, accourut sur les lieux de l'accident et ce ne fut qu'après un long espace de temps et au prix de gros efforts qu'ils réussirent à libérer les quatre mineurs des entraves de ferrailles qui les tenaient prisonniers dans la cage extérieure dite « à molettes ».

Descendus à dos d'homme au moyen de cordes, les blessés, dont le visage enduit de la marque noirâtre du charbon était couvert de sang, reçurent les premiers soins de M. le docteur Vallet, puis furent transportés à l'ambulance des mines de Béthune à Bully.

M. le docteur Bréhon, médecin de la Compagnie, visita ensuite les blessés. L'un d'eux, le moins gravement atteint, M. Roiru Omer, put regagner son domicile. MM. Bouffiers Augustin et Demany Augustin furent conservés à l'hôpital de Bully. Demany serait, paraît-il, presque entièrement scalpé. Quant à André Crombez, vu son état, son transfert immédiat à l'hôpital St-Sauveur de Lille fut décidé. Ces trois derniers blessés sont dans un état grave.

Au cours de la matinée, les ingénieurs de la Compagnie ont attentivement examiné la cage d'ascenseur et recherché les causes de cet accident. Le délégué mineur M. Camus Polydore a, de son côté, ouvert une enquête dont le résultat sera incessamment connu. — R. L.

## ECHOS et CARNET

**CALENDRIER.** — **Vendredi 21 mars 1930**

Soleil : Lever à 5 h. 55 ; coucher à 18 h 03. Lune : Lever à 1 h. 26 ; coucher à 8 h. 54. Aujourd'hui : Saint-Benoît. Demain : Sainte-Léa.

**METEOROLOGIE.** — **station de Lille.** — Observations faites le 20 mars 1930, à 18 heures :

Baromètre : 757 mil. 1 ; hausse depuis le matin à 9 heures : 5 mil. 4.

Thermomètre : Fronde : 2.9 ; minima : 1.6 atteint à 4 heures ce matin ; maxima : 7.0 : à 15 h. 30.

Etat hygrométrique : 70 ; Hauteur d'eau tombée depuis le matin à 9 heures : 0 ; la veille à 18 h. : 2 mil. 2 ; Direction du vent : Ouest Nord-Ouest : Force : assez fort ; Direction des nuages : Nord-Ouest ; Etat du Ciel : nuageux.

Temps probable pour aujourd'hui : assez froid, ondées.

**PREVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL.** — Région Nord. — Temps médiocre, ciel nuageux se couvrant avec pluie ; vent de Sud-Ouest 6 à 10 m. Minimum sans changement sur la nuit précédente.

**NOMINATION.** — Nous apprenons que M. Plouviet, contrôleur des P.T.T. au Central de Lille, est nommé Contrôleur principal à Paris (Vaugirard) mais restera détaché comme chef de poste de Radio P.T.T. Nord à Lille. Les sans-filistes de nos régions continueront donc d'apprécier la belle organisation du poste de Lille assurée par le sympathique chef qu'est M. Plouviet et de lire avec intérêt la chronique documentée qu'il rédige chaque semaine pour notre journal.

Nous sommes heureux de joindre nos félicitations à celles des nombreux amis de M. Plouviet, à l'occasion de cette nomination.

**DISTINCTION.** — Nous apprenons avec plaisir que M. René Reubrez, président de la Fédération du Nord des Syndicats d'Initiative (Artois, Flandre, Picardie) qui groupe actuellement plus de 48 S.I. vient de se voir attribuer la grande Plaquette de l'Union des Fédérations des Syndicats d'Initiative de France et des Colonies qui vient d'être créée récemment.

Nous félicitons bien vivement le nouveau promu qui, depuis dix ans, s'est consacré à la cause du Tourisme National et Régional.

# La tentative d'évasion de la prison de Lille

Marius Martin, le « célèbre » chef de bande, qui, au cours d'une tentative d'évasion, se blessa dangereusement, a été transporté hier, à l'hôpital Saint-Sauveur, afin de renouveler ses pansements.

La voiture d'ambulance qui transportait ce dangereux malfaiteur, était suivie de la camionnette de la police où se trouvaient dix agents de sûreté.

Après l'examen médical, qui révéla que le bandit était en voie de guérison prochaine, Marius Martin fut reconduit à la prison de Lille, avec le même « cérémonial ».

D'autre part, les quatre inculpés du complot, Martin, Dupire, Wolney et Delrue, seront confrontés demain.

Marius Martin, sortant de la prison de Lille porté sur une civière pour être conduit en voiture d'ambulance à l'hôpital Saint-Sauveur.

# La Chambre a voté des délais de grâce en faveur des locataires commerçants et industriels

### *Elle a entendu ensuite un exposé de M. Gaston Gérard sur la question touristique*

Jeudi après-midi, à la Chambre, M. Raoul PERET, garde des sceaux, monte à la tribune et dépose le projet relatif à la ratification des accords de la Haye et au plan Young. Le Gouvernement demande le renvoi à la Commission des Finances.

M. Paul BONCOUR fait remarquer que le projet concerne aussi la Commission des affaires extérieures, car s'il a une portée financière considérable, il a une signification politique.

M. TARDIEU. — Je suis pleinement d'accord avec M. le Président de la Commission des affaires extérieures pour déclarer que le projet est à la fois financier et politique, mais il ne peut être renvoyé qu'à une seule Commission, l'autre Commission ne pourra être consultée que pour avis.

On décide donc de renvoyer le fond du projet à la Commission des finances.

### Pour les locataires commerçants ou industriels menacés d'expulsion

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi ayant pour objet d'accorder des délais de grâce aux locataires commerçants ou industriels menacés d'expulsion.

M. PUECH, rapporteur, propose à la Chambre de compléter le texte facultatif voté par la Chambre en y introduisant un paragraphe décidant que le délai de trois mois à six mois devra être accordé aux locataires qui n'ont pas encore touché l'indemnité d'éviction. Le rapporteur propose donc le vote du texte suivant : Proposition de loi — article unique — **Même après l'expiration des délais consentis aux locataires, soit par les lois successives sur les baux commerciaux et industriels, soit par les décisions de justice rendues en vertu de ces lois, le juge des référés pourra accorder aux locataires de bonne foi menacés d'expulsion un délai de grâce qui ne pourra être inférieur à trois mois, ni supérieur à six mois; ce délai devra être accordé à ceux de ces locataires qui, n'étant pas formellement exclus par la loi du droit à l'indemnité, ne l'ont pas encore effectivement touchée. Ne bénéficieront pas de ces dispositions, les concessionnaires d'établissements appartenant à l'Etat et possédant un caractère public.**

M. Frédéric BRUNET se plaint du manque de clarté du texte proposé et propose de remplacer le mot « pourra » par le mot « devra ».

M. Raoul PERET. — Je crois savoir, que le Sénat se montre particulièrement disposé à accepter le texte que la Commission du Commerce propose au vote de la Chambre. En attendant la loi définitive qui règlera le sort des commerçants, on a demandé une trêve ; je suis convaincu que les magistrats faciliteront cette trêve, qu'ils se montreront larges, qu'ils accorderont le délai aux commerçants de bonne foi qui sont tous présumés de bonne foi.

M. TASSO défend un contre-projet dont il est l'auteur, et qui tend à accorder impérativement un délai de six mois aux locataires de bonne foi, parce que le Sénat n'a fait aucune concession et que la Chambre doit demeurer sur ses positions.

M. Julien DURAND, combat le contre-projet.

Après quelques autres interventions, le contre-projet Tasso est repoussé par 370 voix contre 180. Un autre contre-projet de M. Drouot est repoussé par 371 voix contre 210. Puis l'article unique (texte de la Commission) est voté.

### La campagne contre les stations thermales de Vichy et de Royat

M. ROY, député du Puy-de-Dôme, pose une question au ministre des Travaux publics : « Que compte prendre le gouvernement pour combattre la campagne de dénigrement organisée en Pologne contre les stations thermales de Vichy et de Royat, d'après les avertissements du consul de France à Varsovie ? »

M. Roy expose comment cette campagne a été méthodiquement organisée par l'Allemagne, en Pologne.

M. Gaston GERARD, haut commissair au Tourisme. — Il est exact que nous avons à répondre à une offensive déclanchée contre les stations thermales françaises.

» Nantis de la liste complète des Polonais qui ont fait, ces dernières années, une cure en France, les médecins et étudiants en médecine, chargés de cette propagande, se rendent chez nos clients à domicile, leur offrent des consultations gratuites et tendent de leur démontrer que, seule, une station allemande est qualifiée pour leur procurer la guérison. »

M. Gaston GERARD expose ensuite l'effort de publicité de certaines nations en faveur du tourisme, c'est-à-dire en faveur de la mise en valeur du patrimoine national au profit des industries et du commerce qu'il fait vivre. « Voici, dit-il, des précisions sur cet effort : Allemagne, 500 millions de francs ; Italie, 40 millions ; Espagne plus de cent millions, quant à la France zéro. La situation est grave, mais nullement désespérée. En vue d'agir et vite, le haut commissaire se propose de demander la suppression du crédit que représente la taxe de débarquement et d'embarquement si impopulaire et dont la perception éloigne et détourne notre clientèle au profit des ports des autres nations (Appl.) ; suppression ou réduction tout au moins du droit de visa sur les passeports.

» Je demanderai en outre, l'inscription d'un crédit qui permettra de faire immédiatement une publicité efficace dans la langue de chaque pays (presse, affiches, films, enseignes, radio, organismes de voyages, bureaux de renseignements) et avec le concours de tous les amis de la France à l'étranger. Je constituerai une caisse communale alimentée par les Compagnies de navigation, les chemins de fer, les villes, les hôtels, le commerce de luxe. (Appl.)

Il s'agit de l'œuvre la plus féconde de la paix de la santé publique.

M. ROY est député de Royat qui est le cœur de la France et qui guérit les maladies de cœur, qu'il soit assuré que nous défendrons nos stations thermales de tout notre cœur. (Rires et appl.) L'incident est clos.

### La libération de la classe 1928

M. Camille FERRAND pose à M. Maginot une question relative à la libération de la classe 1928 et demande en faveur de notre agriculture la libération de la troisième fraction de la classe 1928, le 15 septembre prochain au lieu du 1er octobre.

M. MAGINOT, le départ anticipé du troisième contingent créera un déficit du quart de l'effectif total au même moment où nous allons faire la soudure entre le service d'un an et celui de 18 mois. J'ai pris l'engagement que le service d'un an pourrait être appliqué cette année. Je tiendrai ce engagement, mais je demande qu'on maintienne nos effectifs. (Appl. droite, centre et divers bancs). L'incident est clos.

La séance est ensuite levée.

LA QUINZAINE CITROËN VOIR EN-DERNIÈRE PAGE...

# Dramatique incendie dans un cinéma en Mandchourie

### *Une centaine de personnes ont été brûlées vives. Six agents de police ont été tués*

**Un incendie a détruit un cinéma à Kirin, en Mandchourie.**

**Une centaine de personnes ont été brûlées vives, 27 sont manquantes et plus de 100 ont été blessées. Six agents de police, qui faisaient de grands efforts pour dégager les victimes, ont été tués par le toit du cinéma qui s'écroula sur eux. La plupart des victimes sont des femmes et des enfants.**